



États financiers consolidés

Conseil scolaire de district catholique des Aurores
boréales

31 août 2016

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État 1 – État consolidé de la situation financière	3
État 2 – État consolidé des résultats	4
État 3 – État consolidé des flux de trésorerie	5
État 4 – État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes afférentes aux états financiers consolidés	7 - 23

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
979 Alloy Drive
Thunder Bay, ON
P7B5Z8
T (807) 345-6571
F (807) 345-0032
www.GrantThornton.ca

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2016 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de la dette nette pour les exercices terminés à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les recettes des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice pour nous permettre d'auditer de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces recettes. Par conséquent, notre audit de ces recettes a été limitée aux montants comptabilisés dans les registres des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements devaient être apportés aux recettes des activités de financement, à l'excédent annuel et aux flux de trésorerie des activités financières des écoles pour l'exercice se terminant le 31 août 2016.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des effets probables de la question décrite dans le paragraphe de la justification de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales pour l'exercice terminé le 31 août 2016 sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 des ces états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre cette méthode et les normes comptables du secteur public canadien.

Grant Thornton LLP

Thunder Bay, Canada
le 17 décembre 2016

Comptables agréées
Experts-comptables autorisés

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales
État consolidé de la situation financière**

État 1

au 31 août

	2016	2015
	\$	\$
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	13 701 713	13 634 010
Comptes débiteurs	799 109	942 294
Comptes débiteurs – Gouvernement de l'Ontario		
Immobilisations approuvées [note 2]	7 989 848	8 364 928
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	22 490 670	22 941 232
PASSIF FINANCIER		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 105 557	2 067 719
Autres éléments de passif	130 786	137 306
Dette à long terme, nette [note 4]	7 943 519	8 335 467
Revenus reportés [note 6]	2 282 152	3 352 949
Avantages sociaux futurs [note 7]	60 284	123 130
Apports en capital reportés [note 8]	16 801 765	15 445 405
TOTAL DU PASSIF	29 324 063	29 461 976
DETTE NETTE	(6 833 393)	(6 520 744)
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles [note 10]	19 519 995	18 158 603
TOTAL DE L'ACTIF NON FINANCIER	19 519 995	18 158 603
EXCÉDENT ACCUMULÉ [note 11]	12 686 602	11 637 859

Éventualités [note 13]

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

Administrateur

Administrateur

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales
État consolidé des résultats**

État 2

pour l'exercice terminé le 31 août

	2016	2016	2015
	Budget [note 1(j)] \$	Chiffres réels \$	Chiffres réels \$
REVENUS			
Impôt local	925 265	984 001	981 345
Subventions provinciales – financement de l'éducation	18 327 712	18 973 724	18 991 447
Subventions provinciales - autres	956 300	1 459 154	1 508 492
Revenus de placement	50 000	105 543	127 688
Amortissement des apports en capital reportés	833 757	887 821	800 051
Fonds générés par les écoles	247 200	223 108	239 019
TOTAL DES REVENUS	21 340 234	22 633 351	22 648 042
DÉPENSES			
Enseignement	14 436 227	14 475 305	13 994 895
Administration	1 813 082	1 950 221	2 000 824
Transport	836 271	760 864	802 853
Installations destinées aux élèves	3 786 116	4 195 543	4 112 856
Fonds générés par les écoles	247 200	202 675	245 936
TOTAL DES DÉPENSES [note 9]	21 118 896	21 584 608	21 157 364
Excédent annuel	221 338	1 048 743	1 490 678
Excédent accumulé au début de l'exercice	7 762 725	11 637 859	10 147 181
Excédent accumulé à la fin de l'exercice [note 11]	7 984 063	12 686 602	11 637 859

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales
État consolidé des flux de trésorerie**

État 3

pour l'exercice terminé le 31 août

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	1 048 743	1 490 678
Sources et (utilisations):		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, la dépréciation et les pertes	996 353	898 859
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, des apports en capital reportés	(887 821)	(800 051)
Diminution des comptes débiteurs	518 265	18 158
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	37 838	314 943
Diminution des autres éléments de passif	(6 520)	(6 171)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(1 070 797)	799 142
Diminution des avantages sociaux futurs	(62 846)	(49 884)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	573 215	2 665 674
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(2 357 745)	(2 209 057)
Flux de trésorerie liées aux activités d'investissement en immobilisations	(2 357 745)	(2 209 057)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette remboursée et contributions au fonds d'amortissement	(391 948)	(371 020)
Augmentation des apports en capital reportés	2 244 181	762 334
Flux de trésorerie liées aux activités de financement	1 852 233	391 314
Augmentation nette dans les liquidités	67 703	847 931
Liquidités au début de l'exercice	13 634 010	12 786 079
Liquidités à la fin de l'exercice	13 701 713	13 634 010

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

**Conseil scolaire de district
catholique des Aurores boréales**

État 4

État consolidé de l'évolution de la dette nette

pour de l'exercice terminé le 31 août

	2016	2016	2015
	Budget [note 1(j)] \$	Chiffres réels \$	Chiffres réels \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent annuel	221 338	1 048 743	1 490 678
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 701 192)	(2 357 745)	(2 209 057)
Amortissement des immobilisations corporelles	841 945	996 353	898 859
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	(859 247)	(1 361 392)	(1 310 198)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(637 909)	(312 649)	180 480
Dette nette au début de l'exercice	—	(6 520 744)	(6 701 224)
Dette nette à la fin de l'exercice	(637 909)	(6 833 393)	(6 520 744)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

[a] Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004 :B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004 :B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables du secteur public Canadien;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables du secteur public Canadien;

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables du secteur public Canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

[b] Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, recettes et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:

Fonds des écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

[c] Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

[d] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit:

Améliorations aux terrains	40 ans
Bâtiments	40 ans
Immobilisations louées – Bâtiments	40 ans
Immobilisations louées – Terrains	15 ans
Autres bâtiments	20 ans
Véhicule	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Autre équipement	10 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

[f] Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse et les dépôts à vue.

[g] Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

[f] Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

[g] Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, les gratifications de retraite, et les indemnités pour accidents du travail. Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations :

- [i] Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relative à la progression des salaires, à la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.
- [ii] Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- [iii] Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

[h] Paiemens de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme recettes dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

[i] Revenu de placement

Le revenu de placement est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants

[j] Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

[k] Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la Note 1[a] exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'impôt local. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

[l] Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

[m] Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

2. COMPTES DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2016, le Conseil a un compte débiteur envers la province de 7 989 848\$ [8 364 928\$ en 2015] relatif aux subventions pour immobilisations.

3. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 800 000\$ [2015 - 800 000\$] de laquelle aucun montant n'a été utilisé au 31 août 2016 [31 août 2015 - nul\$]. La marge porte intérêt au taux préférentiel [3.0% au 31 août 2016].

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

4. DETTE À LONG TERME

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants:

	2016 \$	2015 \$
CIBC Mellon Débenture à un taux d'intérêt de 5,80%. Les mensualités sont de 487 896\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 7 novembre 2028.	4 295 632	4 524 384
Débenture à un taux d'intérêt de 5,48%. Les mensualités sont de 221 878\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 26 novembre 2029.	2 097 000	2 199 659
Office ontarien de financement Débenture à un taux d'intérêt de 4,56%. Les mensualités sont de 32 629\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 15 novembre 2031.	359 813	375 496
Débenture à un taux d'intérêt de 4,90%. Les mensualités sont de 16 287\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 3 mars 2033.	184 978	191 944
Débenture à un taux d'intérêt de 4,90%. Les mensualités sont de 3 861\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 3 mars 2033.	43 846	45 497
Office ontarien de financement Débenture à un taux d'intérêt de 4,90%. Les mensualités sont de 84 625\$; elles comprennent le principal et l'intérêt, échéant le 3 mars 2033.	962 250	998 487
Solde au 31 août	7 943 519	8 335 467

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

Des versements du capital sur la dette nette à long terme de 8 335 467\$ échue au 31 août 2016 sont exigibles de la façon suivante:

	Capital et cotisations au fonds d'amortissement	Intérêt	Total
	\$	\$	\$
2016/17	414 063	433 213	847 276
2017/18	437 430	409 846	847 276
2018/19	462 121	385 155	847 276
2019/20	488 211	359 065	847 276
2020/21	515 780	331 496	847 276
Par la suite	5 625 914	1 498 790	7 124 704
Passif net à long terme	7 943 519	3 417 565	11 361 084

Les débiteures non remboursées de 7 943 519\$ font partie des dettes nettes à long terme.

5. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊT SUR LES PRÊTS

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

	2016	2015
	\$	\$
Paiements de capital sur le passif à long terme y compris les cotisations au fonds d'amortissement	391 948	371 020
Paiements d'intérêts sur le passif à long terme	455 328	476 256
	847 276	847 276

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

6. REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les recettes reportées et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2016, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit:

	Solde au 31 août 2015 \$	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements \$	Recettes constatées pour la période \$	Transferts aux apports en capital reportés \$	Solde au 31 août 2016 \$
L'amélioration des programmes	211 605	2 023	—	—	213 628
Garderie spéciale	90 295	850	—	91 145	—
Amélioration des écoles	1 586 104	—	—	937 410	648 694
Réfection des écoles	980 178	672 845	—	631 717	1 021 306
Élément Éducation	100 246	(4 763)	—	—	95 483
Enveloppes – Rendement des élèves	—	178	—	—	178
Autres subventions du ministère de l'Éducation	210 842	—	33 902	—	176 940
Autres subventions provinciales	173 679	—	47 756	—	125 923
	3 352 949	671 133	81 658	1 660 272	2 282 152

7. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés:

	2016		2015	
	Autres avantages sociaux	Total avantages sociaux	Total avantages sociaux	
	Prestations de futurs des retraite	employés	futurs des employés	
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés	19 771	40 513	60 284	123 130
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	19 771	40 513	60 284	123 130

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés:

		2016		2015
	Prestations de retraite \$	Autres avantages sociaux futurs des employés \$	Total avantages sociaux futurs des employés \$	Total avantages sociaux futurs des employés \$
Coût des prestations pour l'exercice considéré	—	4 468	4 468	47 656
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	1 426	—	1 426	5 424
Pertes (gains) actuarielles constatés	—	—	—	—
Cotisations de l'employé	—	—	—	—
Coût des (gain sur) les modifications du régime	—	—	—	—
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amortis sur compression du régime	—	—	—	—
Charges¹ au titre des avantages sociaux futurs des employés	1 426	4 468	5 894	53 080
Paiements des prestations	(35 970)	(32 770)	(68 740)	(102 964)
Augmentation (diminution) du passif	(34 544)	(28 302)	(62 846)	(49 884)

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2016 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2012, de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congé de maladie accumulés au 31 août 2016. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de:

	2016 %	2015 %
Hausse de traitement et de salaire	3.00	3.00
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	3.00	3.00

Le Conseil a des réserves désignées pour certains engagements relatifs à des avantages sociaux futurs.

Le solde de ces réserves totalisait 25 904\$ au 31 août 2016 [2015 – 61 289\$].

Prestations de retraite

[i] Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

[ii] Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2016, le Conseil a cotisé un montant de 256 919\$ [2015 – 262 094\$] au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

[iii] Gratifications de retraite

Le Conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Autres avantages sociaux futurs des employés

[i] Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du Conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2016 étaient de 105 161\$ [2015 – 93 428\$] et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du Conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers du Conseil. Les changements apportés au régime en 2012 imposent maintenant aux Conseils de verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

[ii] Supplément aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 21 208\$ [2015 – 20 512\$].

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2016, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2016.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

Changements futurs au régime de prestations

Le conseil offre actuellement des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie à certains employés et retraités des conseils scolaires. Il a pris en charge le passif du paiement des prestations couvertes par ces régimes. Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés non syndiqués qui négocient au niveau central et qui ont ratifié des discussions centrales avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les Fiducies des soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) seront établies en 2016-2017 pour les groupes d'employés suivants : AEFO, UIES, et les employés non syndiqués, y compris les directeurs et directeurs adjoints d'école. Les FSSBE offriront des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du conseil scolaire et aux retraités jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations seront offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. À partir du 31 août, le conseil ne sera plus responsable d'offrir des prestations 21 aux groupes mentionnés ci-dessus. Il transférera dans les FSSBE un montant par équivalent à temps plein fondé sur les coûts réels des prestations de 2014-2015 + 8,16 % représentant l'inflation pour 2015-2016 et 2016-2017. De plus, le ministère de l'Éducation fournira au conseil scolaire un montant supplémentaire de 300 \$ par ETP pour les employés actifs du conseil scolaire. Ces montants seront alors transférés dans la fiducie pour les prestations des employés et des retraités.

8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	15 445 405	15 483 122
Ajouts aux apports en capital reportés	2 244 181	762 334
Recettes constatées pour la période	(887 821)	(800 051)
Transferts provenant des revenus reportés	—	—
Solde à la fin de l'exercice	16 801 765	15 445 405

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

au 31 août 2016

9. DÉPENSES PAR ARTICLES

Un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article est présenté ci-après:

	<u>2016</u>		<u>2015</u>
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
	\$	\$	\$
Salaires et traitements	12 517 426	12 133 134	11 845 423
Avantages sociaux	2 159 088	2 011 343	1 839 827
Perfectionnement du personnel	275 504	356 249	329 283
Fournitures et services	2 376 691	2 365 451	2 849 188
Intérêt	455 328	448 806	470 086
Frais de location	6 500	32 486	34 045
Honoraires et services contractuels	2 231 714	3 048 329	2 650 537
Autres	7 500	(10 218)	(5 820)
Amortissement des immobilisations	841 945	996 353	898 859
Activités financées par les écoles	247 200	202 675	245 936
	<u>21 118 896</u>	<u>21 584 608</u>	<u>21 157 364</u>

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2016

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette 2016	Valeur comptable nette 2015
	Solde d'ouverture	Ajouts	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Ajouts	Solde de clôture		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains	952 242	—	952 242	—	—	—	952 242	952 242
Améliorations aux terrains	709 147	492 953	1 202 100	310 061	67 979	378 040	824 060	399 086
Véhicule	73 240	80 638	153 878	54 617	15 513	70 130	83 748	18 623
Bâtiments	19 448 776	725 998	20 174 774	5 471 349	663 181	6 134 530	14 040 244	13 977 427
Matériels / équipement	179 223	161 203	340 426	14 230	17 392	31 622	308 804	164 993
Immobilisations louées								
bâtiments	2 395 453	521 213	2 916 666	171 963	71 426	243 389	2 673 277	2 223 490
Équipement informatique	394 656	264 924	659 580	309 934	88 207	398 141	261 439	84 722
Logiciels	224 300	—	224 300	108 376	39 136	147 512	76 788	115 924
Autres équipement	308 887	15 996	324 883	86 791	33 519	120 310	204 573	222 096
Construction en cours	—	94 820	94 820	—	—	—	94 820	—
	24 685 924	2 357 745	27 043 669	6 527 321	996 353	7 523 674	19 519 995	18 158 603

[a] Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 94 820\$ [2015 – nul\$] n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

[b] Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'année était de nul\$ [2015 - nul\$].

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2016

11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante:

	2016	2015
	\$	\$
Excédent de fonctionnement	5 297 802	7 028 211
Fonds générés par des activités scolaires	142 934	122 501
Investissements dans des immobilisations corporelles non amortissables	952 242	952 242
Montants limités pour une utilisation future	6 443 741	3 720 539
Montants à recouvrer	(150,117)	(185 634)
Excédent accumulé	12 686 602	11 637 859

12. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 20 000 000\$ par événement.

13. ÉVENTUALITÉS

Il existe des réclamations échues imminentes contre le Conseil pour lesquelles les probabilités et le montant des paiements, s'il y a lieu, sont indéterminables. La part des paiements du Conseil, s'il y a lieu, au delà de ce qui sera couvert par les assurances ou autres subventions, sera reportée aux dépenses dans l'année où le jugement sera rendu. Il n'y a aucune dotation fait dans ces états financiers consolidés en ce qui concerne ces réclamations.

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 août 2016

14. CONSORTIUM DANS LES SERVICES DE TRANSPORT DES ÉLÈVES DE LA REGION

Le Conseil a conclu une entente avec les conseils Lakehead District School Board, Thunder Bay Catholic School Board, Keewatin-Patricia District School Board, Northwest Catholic District School Board, Kenora Catholic District School Board, Superior-North District School Board, Superior-Greenstone District School Board et Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de conseils membres sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers consolidés du Conseil illustrent sa part des dépenses.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Après la fin de l'exercice, Le Conseil a conclu une entente de rénover l'École Immaculée Conception pour un montant de 2 660 000 \$ (hors taxes).

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.